

Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins  
Comité Bretagne-Pays de la Loire - commission de hockey subaquatique

# **LE HOCKEY SUBAQUATIQUE**

**demain, un sport de référence  
dans l'approche de l'eau**

**septembre 2000**

# Sommaire

---

- ☞ Introduction
  
- ☞ I Analyse des cadres des différentes actions
  - animation scolaire et extra-scolaire
  - formation
  
- ☞ II les outils mis en place
  
- ☞ III les conditions de mise en oeuvre
  
- ☞ IV organisation et méthode de travail de la commission
  
- ☞ V Bilan
  
- ☞ conclusion

# Introduction

---

Rapide historique du hockey subaquatique en France

Constats observés aujourd'hui

- une politique d'ouverture hors cadre fédéral très limitée
- une définition de la promotion très restrictive au sein de la commission nationale de hockey subaquatique
- une certaine méconnaissance des milieux institutionnels
- une totale absence d'outils pédagogiques et de matériels adaptés à des publics diversifiés
- une absence de politique de communication

Bref, une absence d'une volonté politique évidente

Et pourtant, la France a été championne du monde de hockey subaquatique à San José en 1998 et vice championne du Monde cette année à Hobart. On peut donc en déduire que la manière de pratiquer le hockey subaquatique n'est pas si mauvaise que cela, mais l'effort a été concentré sur trop peu de pratiquants. L'exemple français n'est pas un cas isolé, on le retrouve également dans d'autres pays européens et ailleurs dans le monde.

Ainsi, à partir de ces constats et de ce paradoxe, l'idée de développer et de promouvoir les jeux subaquatiques n'est pas originale et nouvelle, mais sa mise en oeuvre n'apparaît pas si simple, expliquant sans doute en grande partie le fait "de n'avoir rien fait ou presque pendant 20 années".

On peut se poser la question : pourquoi ?

La réponse n'est pas simple car il existe une multitude de possibilités de développer et de promouvoir les jeux subaquatiques.

## Introduction

---

Cette demi-journée sera axée sur les cadres dans lesquels la commission de hockey subaquatique Bretagne - Pays de la Loire est intervenue (sachant que ces cadres existent dans toutes les régions françaises), les outils et les moyens mis en oeuvre.

Le plan des différentes interventions est le suivant :

- Analyse des cadres des différentes actions
  - animation scolaire et extra-scolaire
  - formation
- les outils mis en place
- les conditions de mise en oeuvre
- organisation et méthode de travail de la commission
- analyse et évaluation des retombées
- perspectives
- conclusion

Nous essayerons d'être le plus concret possible, c'est pourquoi, au fur et à mesure du cadrage de politique générale, de nombreuses illustrations permettront de toucher du bout des doigts la réalité quotidienne que nous vivons dans le Grand Ouest.

Le traditionnel jeu des "questions-réponses" se déroulera à la fin des différentes interventions afin que le fil conducteur prévu ne soit pas cassé.

# I - Analyse des cadres des différentes actions

---

## Domaine extra-scolaire

### Le contrat de ville

**Définition du contrat de ville** : le contrat de ville constitue l'acte d'engagement par lequel une ou des collectivités locales et l'Etat, décident de mettre en oeuvre conjointement un programme pluriannuel de développement social urbain, à l'échelle de l'agglomération ou de la commune concernée, destiné au traitement prioritaire des quartiers les plus difficiles. Il est négocié entre l'Etat et chaque ville.

La politique de la ville a suscité des pratiques nouvelles de travail dans un cadre contractuel. C'est une politique interpartenariale dans laquelle tous les acteurs, Etat, région, départements, collectivités locales, offices d'HLM, CAF et milieu associatif ont un rôle important à jouer.

La politique de la ville est globale et pluridisciplinaire. Elle implique étroitement le social, l'économique, le culturel, le cadre urbain, l'école et le sport.

Cette politique s'inscrit dans la durée. Elément important quand on cherche à nouer des relations.

Les enveloppes financières sont très importantes. A titre d'exemple, pour la région Bretagne, 196 MF ont été engagés pour **7 contrats de ville** entre 1994-1998. Les projets sports - loisirs - culture ont représenté 16 MF

Au sein de chaque contrat, des actions sont définies, elles concernent différents aspects de la vie de tous les jours : le logement, l'aménagement urbain, l'emploi, la culture... ; tous ces contrats ne sont pas identiques, une lecture approfondie doit être faite afin de dégager les pistes à explorer.

En matière sportive, notamment en ce qui concerne les sports subaquatiques, "on s'intéressera plus facilement aux villes, plus particulièrement aux quartiers qui possèdent une piscine. "C'est une question de bon sens, mais on se doit de le rappeler".

Ces contrats de ville ont été reconduits sur le plan politique dans le cadre des **contrats de Plan Etat-Région** pour une période 2000 - 2006.

Définition :

## Analyse des différentes actions

---

Tous les contrats de plan ne sont pas identiques, il faut une lecture approfondie des thèmes qui seront financés. Ce qui est sûr, la politique de la ville passe par ces contrats de plan.

Il faut également savoir que l'Etat, les Conseils régionaux et d'autres collectivités (départements, villes) ont également contractualisé en matière sportive.

Que retrouve-t-on majoritairement dans ces contrats?

(Lecture rapide d'une note de synthèse sur le sujet)

- D'abord les CREPS (aménagement, réhabilitation, parfois création)
- ensuite les STAPS ou des SUAPS (construction d'équipements universitaires)
- puis les projets de construction de quelques équipements sportifs régionaux ou de haut niveau
- ou encore la création de service du type "observatoire du sport"

Quelques originaux prévoient de financer des centres médicaux sportifs, d'encourager le sport féminin ou encore de mener des actions de lutte contre les inégalités par le sport.

Les régions concernées par ce dernier aspect est très intéressant, et par conséquent à exploiter, sont :

- l'Ile de France (le contrat de plan ajoute 20 MF au titre du sport pour les contrats d'agglomération ou de territoires),
- Pays de la Loire (le volet territorial, contrats de villes, de pays, d'agglomérations prévoit une participation à la vie sportive),
- Picardie (il est prévu qu'une partie de montants inscrits au titre du contrat de plan servent à développer les activités sportives et socio-culturelles au travers de la politique de pays ("mot" indiquant un petit territoire au sein d'une région) et des coopérations inter-territoriales),
- Rhône Alpes où le contrat de plan prévoit dans son programme politique de la ville, une ligne de développement personnel, social, culturel et sportif.

Comme vous pouvez le constater, ce cadre "contrat de Plan" est très important, il conditionne en partie le développement de notre discipline à condition d'en connaître les contenus, les acteurs en présence et d'être force de proposition.

Il est sans doute urgent de :

1/ : recenser les contrats de ville de vos régions inscrits dans le cadre du contrat de plan

2/ : faire une lecture approfondie de ces contrats

3/ : faire des propositions concrètes auprès des acteurs signataires des contrats (en général, il y a toujours un chef de projet qui suit et coordonne les actions au sein du contrat de ville)

A noter que dans le cadre de la politique de la ville, des **contrats de prévention de la délinquance** ont été mis en place. En Bretagne, 19 contrats ont été signés entre l'Etat et les collectivités locales (communes et départements).

22 = Lannion et Saint-Brieuc

29 = Brest, Carhaix, Concarneau, Dournenez, Landerneau, Morlaix, Quimper, Scaer

35 = Fougères, Rennes, Redon et Saint-Malo

56 = Auray, Lanester, Lorient, Pontivy et Vannes

Les priorités de ces contrats portent notamment sur l'insertion sociale et professionnelles des jeunes en difficulté, par la mise en place de réponses diversifiées et individualisées telles que les crédits formations ou bien le développement d'actions à caractère sportif ou culturel

Parfois, d'autres partenaires s'adossent à ces contrats pour lancer de nouvelles opérations, non prévues initialement dans le cadre de la politique de la ville :

### **Exemple : les opérations 1,2,3 à vous de jouer**

Cette opération a été initiée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports ; son objectif était et est encore de promouvoir des initiatives d'animation ou de création à caractère social et culturel prenant appui sur le sport. L'idée était de prolonger l'enthousiasme rencontré lors de la Coupe du Monde de football.

Aussi, par rapport à ce cadre défini, la commission inter-régionale de hockey a élaboré plusieurs dossiers ; chaque dossier regroupait des actions d'animation et de formation dans la ou les villes du département qui ont signé un contrat de ville avec l'Etat ; ces actions se sont déroulées dans les quartiers désignés dans ces contrats de ville possédant une piscine.

## Analyse des différentes actions

---

Ces dossiers ont été envoyés à chaque Président de comité départemental qui à leur tour ont dû les envoyer aux directions départementales Jeunesse.

Villes	Quartiers	Coût total	Heures	Subv DDJS	Part.DDJS	Obser
District de Nantes	Dervallières, Pin sec, Malakoff, Château	19000	160	11600	4900	
Saint Nazaire	Chesnaie, Bouletterie	9580	80	5800		
Angers Trelazé	Montplaisir, Belle Beille, Les Plaines	14290	120	8700		2001
Cholet	Girardières / Turbaudières	4700	40	2900		École Municipale
Saumur	Nantilly et Chemin Vert	9590	80	5800		
Le Mans	Bellevue, Les Sablons, Chaoué	6380	40	3800	2500	
Laval	Saint Nicolas	6780	40	3800	3800	
Rennes	Villejean/La touche	6480	40	3800	4500	
Lorient	Bois du Château	5180	40	2800		Mulivac
Vannes	Kercado, Conleau	5180	40	2800	2500	
Saint-Brieuc	Point du Jour/Waron, Plateau Balzac	6180	40	3800	3600	
<b>Total</b>		<b>93340</b>	<b>720</b>	<b>55600</b>	21800	

et Sports. Le relais naturel de cette démarche est le département. Une copie de l'ensemble des éléments a été adressée par voie postale au comité Inter-régional.

Quels ont été les retours ?

Pratiquement tous les dossiers présentés ont eu un avis favorable au cours de deux dernières années 1999 ou 2000.

Seul le nombre d'heures d'animation pouvait varier, il dépendait du montant de la participation de la DDJS.

Pour quelques sites, l'action est reportée en 2001 ou elle a une autre forme.

### **- Opérations menées par les collectivités locales**

#### **- Oxyjeunes à chartres de Bretagne :**

Action développée pendant les vacances scolaires par une petite commune située auprès de Rennes ; cette commune, qui a sa propre équipe d'animateurs, fait également appel à des intervenants extérieurs (3 interventions faites par la commission régionale). La demande s'est faite après la lecture de la lettre d'information envoyée à 8500 exemplaires. Illustrations David

#### **- Mutivac à Lorient**

Importante opération d'animation qui s'est déroulée pendant les vacances de juillet et d'août 2000 à la suite de contacts et de l'envoi de deux propositions :

"découverte/initiation" et "perfectionnement" accompagnées d'un coût de prestation

## Analyse des différentes actions

---

### - tickets loisirs à Pontivy et le passeport loisirs à Auray

Initiatives de la commune à destination des enfants, elle prend appui sur les associations sportives locales, départementales ou régionales pour des interventions spécifiques

- **stages multisports pour des enfants âgés de 7 à 12 ans à la Roche Bernard**, commune de Loire Atlantique ; cette initiative a été prise par le Cercle Nautique de Basse Vilaine, association affilié à la Fédération Française de Natation ; au cours de chaque été, près de 200 enfants découvrent les jeux subaquatiques ( les encadrants se sont formés et ont acheté du matériel et supports pédagogiques).

Ces différents exemples qui se sont multipliés au fil des mois, le bouche à oreille commençant à fonctionner. Le vecteur d'information mis en place (dont je vous parlerai dans un instant) aide également à la lisibilité de l'action en cours. Recensement des communes ayant eu une expérience "jeux subaquatiques".

### **Contrat temps libre**

Définition: le contrat temps libre permet de mettre à la disposition des collectivités locales (les communes) des aides en faveur des jeunes de 6 à 16 ans.

Les dépenses sont prises en charge par la CAF à hauteur de 50%. Ces aides sont versées aux communes concernées quand celles ci ont développé un projet

L'objectif final, c'est que la commune s'inscrive dans la pérennisation de ces actions et dans la cohérence. Il ne s'agit pas d'actions ponctuelles au coup par coup.

Quelques chiffres :

En France, 6 500 000 enfants ont entre 6 et 16 ans.

A titre d'exemple, en Bretagne, dans le département du Finistère Nord (pour être précis), 50% des enfants sont couverts par un contrat temps libre.

## Analyse des différentes actions

---

Il ne faut pas oublier que les enfants passent 200 jours par an en dehors du temps scolaire, et que très souvent une bonne partie est livrée à eux mêmes quand les parents travaillent.

Donc à nouveau, il faut :

- recenser les contrats temps libres dans chaque département
- avoir des contacts avec les communes qui ont signé ce type de contrat
- également, avoir des contacts avec les communes qui n'ont pas signé et être force de proposition

# Domaine scolaire et extra-scolaire

### Les Contrats Educatifs Locaux

Depuis quelques mois de nombreux contrats éducatifs locaux ont été signés, ils font tous l'objet d'un document très complet (illustration document de la ville de Rennes)

Sur le plan de la méthode, recensement des activités, propositions, analyse des attentes et mise en place.

**A titre d'exemple, à Valenciennes**, ville de 39000 habitants, de nombreuses activités (golf, street hockey, mini handball, escrime...) sont proposées sur le temps scolaire, en complément de l'EPS, à raison d'une à deux heures par semaine, pendant 6 semaines par sport. La ville fait appel à des Brevets d'Etat appartenant à des clubs ou comités de Fédération pour mettre en place les animations, toujours en présence des enseignants. Les activités ont rarement lieu dans l'école mais plutôt dans des salles de sports ou équipements adaptés.

Dans le cadre extra-scolaire, la ville se charge des activités découverte le soir et le mercredi, les associations sportives prenant le relais pendant les vacances avec des mini-stages, toujours dans le cadre du contrat éducatif local.

Autre exemple, à Broon (69), le contrat éducatif local concernera le primaire et le collège et uniquement le périscolaire (matin, midi et soir), alors que l'extra-scolaire (mercredi, fin de semaine, vacances) relève d'un contrat temps libre

A Tulle en Corrèze, à Sarrebourg en Moselle, l'organisation du temps scolaire a été revue afin de permettre de faire découvrir aux enfants les sports qu'ils ne connaissent pas comme le golf, l'escalade, le karaté.

Bref une multitude de possibilités, il faut être au courant du cadre et être force de proposition à condition bien sûr d'avoir les moyens d'assurer les animations, j'y reviendrai un peu plus tard.

Sur le plan du financement, le Contrat Educatif Local est une démarche, non un dispositif ; les aides publiques ne sont pas dues a priori, en cas de signature. Une DDJS n'est en aucune façon contrainte de verser une subvention, mais elle peut l'accorder si le contrat respecte la "démarche" : conduite préalable d'un diagnostic avec les associations et élaboration de "fiches action"

D'une façon générale, une DDJS accorde 1/3 du budget total des animations, le reste étant pris en charge par la collectivité locale ou des partenaires divers souhaitant s'associer à cette démarche.

Je n'ai pas de chiffres récents à vous proposer compte tenu de la montée en régime et de la nouveauté de cette démarche.

### **Les autres lieux d'animation**

- les clubs de natation classique ou en sport adapté

Exemples :

#### **Caudan (56)**

L'école municipale de natation, dirigée par Jean François Cuny a proposé, au cours de la saison 97/98, une activité découverte de l'apnée via le hockey subaquatique. L'objectif de cette initiation a été d'améliorer l'aisance et de faire prendre conscience de cette 3ème dimension qu'est la profondeur (prochain volet développé par Bruno Le Roux). D'un travail sur l'apnée statique les nageurs se sont orientés vers l'apnée dynamique. De l'avis de tous, l'aisance aquatique s'est nettement améliorée et les sensations ont été plus fortes. Le hockey subaquatique a pleinement rempli la mission qui lui était fixé.

#### **Redon (35)**

Au cours de la saison sportive 97/98, l'association, le Cercle Redonnais de Natation, à vocation sportive, a proposé aux nageurs, à la fin des entraînements, du hockey subaquatique en alternance avec du water-polo. C'est près de 100 enfants qui ont apprécié la découverte de ce sport. L'objectif de l'entraîneur était de parfaire la condition physique et de diversifier les fins de séance : il a été atteint. Cette expérience a été reconduite au cours des saisons 1998/1999 et 1999/2000

- les clubs d'activités subaquatiques (recensement à faire = commentaire)

- les CAT et IME (commentaire)

### Domaine scolaire

Quelle approche ?

Tout d'abord, envoi d'une première information en décembre 97 diffusée de manière exhaustive à l'ensemble des établissements scolaires de Bretagne et de Pays de la Loire.

Cette première lettre présentait l'activité et les contacts.

Très vite des appels ont eu lieu demandant si il était possible d'envisager des séances d'initiation sur un trimestre

- Le premier degré :

La 1ère demande est venue d'une école primaire située sur la commune de Montfort sur Meu à 20 km de Rennes.

De mars à juin 1998, puis en 1999 à la piscine OCELIA de Montfort-sur-Meu, les CM1 et CM2 de l'école du Moulin à Vent ont vécu une aventure singulière.

Les institutrices de ces deux classes ont mis sur pied, avec la collaboration du conseiller pédagogique EPS de la circonscription, une unité d'apprentissage de 10 séances, centrée sur la découverte de la dimension subaquatique au travers de l'apnée et vers le hockey subaquatique. Elles ont aussi bénéficié d'un apport technique et matériel de la commission régionale BPL de hockey subaquatique.

Les deux premières séances ont été consacrées à des immersions traditionnelles (recherche d'objets lestés à différentes profondeurs) et à de la nage en surface afin de familiariser les enfants avec les activités aquatique et subaquatique ainsi qu'à un dispositif de fonctionnement audacieux.

En effet, les enfants programmaient leurs activités de la séance en fonction de leurs capacités puis en faisaient un bilan en classe pour préparer la séance suivante. De plus, ils circulaient librement durant tout le temps d'activité dans les différents ateliers qui étaient proposés. Bien entendu, dans chaque atelier, un adulte compétent gérait les effectifs et l'activité.

Rapidement, les ateliers n'ont proposé que des activités subaquatiques : parcours, relais avec du matériel (palmes, masque) puis de la manipulation de palet avec des crosses. Les enfants ont évolué sous l'eau avec de plus en plus d'aisance. Mais le plus frappant était leur motivation à poursuivre les activités subaquatiques et notamment les situations de jeu par équipe. D'une recherche d'objets lestés, d'un "poussé" de mannequin ou de palet, ils ont glissé tout naturelle-

### Domaine scolaire

ment vers une situation simplifiée de hockey subaquatique.

Ces jeunes apnéistes ont exploré la dimension subaquatique d'une manière originale, non pas comme un milieu hostile qu'on pénètre pour en ressortir le plus vite possible mais plutôt comme un espace ludique à investir avec des objectifs collectifs.

L'intérêt pédagogique étant évident et devant l'engouement des enfants, les deux enseignantes ont programmé à nouveau cette activité au cours de l'année 1999 et 2000.

Liste des autres initiatives depuis mars 1998

- Le second degré
- Expérience au collège de Chartres de Bretagne
- A Iannion, un professeur d'Education Physique Sportive a mis en place, au lycée privé Bossuet une option "sports subaquatiques" à destination des élèves de seconde, première et terminale. Ce projet éducatif fonctionne depuis deux ans, la commission inter-régionale de hockey subaquatique est intervenue à plusieurs reprises comme appui technique pour cadre les séances.

- le supérieur

A Angers, la section plongée de l'Université a souhaité diversifier ses entraînements et propose désormais la pratique du hockey

## II - Les outils mis en place

---

### La lettre d'information spécifique au hockey subaquatique

La difficulté de départ était de se faire connaître : "Il est de bon de rappeler que si la plongée scaphandre est connue, en revanche les jeux subaquatiques le sont moins.

Pour ce faire, il faut communiquer, pari difficile au regard du nombre de documents que toute personne reçoit aujourd'hui.

Aussi, la commission a opté pour l'envoi d'un message "papier" régulier, **une lettre d'information spécifique au hockey subaquatique**. Rien d'extraordinaire sur la forme.

Par contre sur le fond, l'idée, au-delà de se faire connaître était de dire "haut et fort" que l'approche de l'eau peut se faire autrement que par la natation.

Cette lettre est diffusée à 8500 exemplaires auprès de :

- de l'ensemble des établissements scolaires primaires, secondaires et universitaires (à l'attention du responsable des sports)
- des responsables de l'USEP et l'UNSS
- de l'ensemble des directeurs et Maîtres Nageurs Sauveteurs des piscines
- des offices de sports des grandes villes
- des magasins de sports
- des clubs de plongée
- des directions départementales et régionales ainsi qu'auprès des collectivités locales (conseils généraux, conseil régional)

Cette diffusion concerne les régions Bretagne et Pays de la Loire.

Cette lettre a permis d'avoir des retours très importants, au delà de nos espérances. De plus, elle a permis de faire connaître les actions réalisées et de les valoriser. Trois lettres ont été diffusées, la 4ème étant en cours de rédaction.

Le tirage est de 10 000 exemplaires.

Transparent : objectif, cible, ...

## II - Les outils mis en place

---

Le guide pédagogique

**Le 2ème outil** mis en place a été des fiches de travail, appelées **fiches pédagogiques regroupées dans un classeur**.

Pourquoi ces fiches : mode d'élaboration, pourquoi ce guide, contenu, utilisation

Les retombées de ce classeur

-1/ auprès des institutions (DDJS, Conseils Généraux, Conseils Régionaux)  
Ces structures ont eu une information construite et de qualité (le personnel qui travaille dans les services "sport" est aujourd'hui capable de renseigner une personne qui pose une question)

De plus, ces structures financent directement ou indirectement une bonne partie des actions sportives, ce guide a permis de crédibiliser les actions en cours (c'est indéniable). Ces structures ont reçu un ou deux exemplaires gracieusement. On ne peut pas faire beaucoup moins dans une région en terme d'envoi.

2/ Le service des sports des collectivités locales ( guide le plus souvent acheté) qui va à destination du responsable de la piscine

3/ Les enseignants ou animateurs de tout poil qui ont une relation avec l'eau.

Parallèlement à ces actions d'animation réalisées soit par la commission inter-régionale, soit par les éducateurs territoriaux, soit par les enseignants, "on s'est très vite aperçu que l'accompagnement fait dans le cadre de découverte, d'initiation, de stage avait ses limites en ce sens que l'on ne peut pas être et ne pourrait pas être partout dans les semaines et mois à venir.

Aussi la question que l'on devait se poser était la suivante :  
Comment pérenniser l'activité "jeux subaquatiques" après ces séances découverte-initiation ?

La réponse est simple : la formation.

Etre capable de former l'ensemble des acteurs susceptibles de mettre en place de façon durable l'activité.

## II - Les outils mis en place

---

### La formation

Cette démarche, 2ème étape de projet de développement de l'activité, s'est inscrit dans un cadre d'ouverture à de nouvelles pratiques sportives et vise à accompagner les évolutions nécessaires du système éducatif actuel.

Présentation des modules , des publics..... mode d'élaboration, contenu, utilisation

Illustration David Denneulin ( EURO PS à Ploermel, recyclage de moniteurs d'éducation physique des sapeurs pompiers du District de l'agglomération Nantaise, formation faite auprès de MNS employés par une société privée "Récréa" à Roscoff, formation de cadres territoriaux à la demande de la DDJS (antenne de Cholet), CREPS de Dinard....

Comme vous pouvez le constater, la formation est indissociable de l'animation. A ce titre dans les propositions faites dans le cadre des opérations 1,2,3 à vous de jouer, il y avait une petite partie "formation", "sensibiliser les acteurs présents autour du bassin à franchir le pas pour la mise en place de l'activité de façon pérenne.

Des contacts sont en cours auprès :

Enseignement public :

- M. Yves Tessier, Délégué Académique à la formation continue auprès du recteur

En Bretagne : 1267 enseignants EPS (754 dans les collèges, 282 dans les lycées et 231 dans les lycées professionnels et autres structures)

Enseignement privé :

- **Formation continue**

- l'ARPEC Bretagne : rue de l'Amiral Gaspard "Le Coligny" BP 7747 35077 Rennes cedex

Cette structure propose des stages de formation aux enseignants des écoles primaires et secondaires privées en Bretagne.

- Université catholique de Louvain : 1 place de l'Université BP 1348

Louvain Belgique Tél : 00.32.10.47.21.11

Cette université produit des études et réalise des projets pédagogiques. Des stages sont également proposés aux différentes universités catholiques.

## II - Les outils mis en place

---

### La formation

L'organisation des collèges et des lycées privés de Bretagne est faite régionalement, le tout coordonné nationalement. Il existe des directions départementales, celle des Côtes d'Armor est basée à Saint-Brieuc : 5, rue des Capucins Tél : 02.96.68.32.68

Au niveau des compétitions sportives à l'école, l'UGSEL (Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre) coordonne toutes les activités effectuées chaque mercredi après-midi : 21, Rue des Capucins - Guingamp Tél : 02.96.21.06.30

Auprès du Centre National de la fonction publique territoriale : module de 5 jours proposé dans le prochain catalogue et sur leur site intra-net. La date du stage est prévu le ..... ("si certains sont intéressés, ils peuvent d'ores et déjà s'inscrire")

Auprès de service "Formation" des grandes collectivités locales.

Cette démarche a été également présentée à Bruxelles, à la commission européenne, auprès de M. Le Lostecque, qui suit ce dossier avec attention. C'est le côté novateur de cette démarche qui l'intéresse et il pourrait la faire valoir dans un des programmes européens qui ont été constitués pour la période 2000 - 2006. Affaire à suivre.....

## II - Les outils mis en place

---

### Le matériel

Enfin, 4ème outil (ce n'est pas l'ordre chronologique, les outils s'étant réalisés de façon parallèle), celui de la fabrication de matériel (crosses et palets dans un premier temps).

La commission a fait preuve d'imagination en créant un partenariat avec un CAT pour que l'on puisse utiliser le matériel de menuiserie pendant les week-end. Des centaines de crosses (avec des gabarits différents) ont été ainsi réalisées (y compris la peinture), crosses prêtes à l'emploi, c'est très important. Pour les palets, différents filières ont été utilisées dont Patrick Benoît, que je remercie au passage.

Le matériel est un point important et complémentaire à la réussite de l'opération de développement de l'activité.

Il faut être capable de réagir immédiatement à toute demande.

En Bretagne-Pays de la Loire, l'envoi se fait le jour même par retour de courrier est arrivé. "vous n'aimez pas attendre, votre client n'aime pas attendre". "C'est aussi un gage de sérieux, et derrière on imagine une certaine structuration du Comité ou de la commission".

## II - Les outils mis en place

---

### L'attestation découverte du hockey subaquatique

Sur l'idée, aucune originalité, la plupart des Fédérations sportives proposent ce type de document, mais le plus souvent est réduit sur "la forme" un carton rectangulaire et sur "le contenu" au nom, prénom de la personne qui a suivi l'initiation, à la signature de l'animateur et au logo de la Fédération.

Dans la conception, nous avons souhaité nous démarquer et rappeler très fortement notre identité, plus particulièrement au travers de la crosse et du palet. Ainsi, nous souhaitons avoir une forme originale qui rappelait notre discipline.

Aussi, un contact a été pris avec des professionnels pour savoir si techniquement, ce document était réalisable. La réponse fut positive.

Sur le plan du contenu, cette attestation "découverte" contient des informations précieuses sur les règles de jeu et est illustrée par des pictogrammes représentant l'ensemble du matériel nécessaire au joueur de hockey subaquatique.

Pour un enfant de 12 ans, il n'est pas évident de tout retenir au cours d'une séance "découverte". De plus, cela lui permet d'en parler plus facilement et de montrer ce document à ses copains et membres de sa famille.

Le tirage de cette attestation est de 10 000 exemplaires. Cela peut paraître important. Mais au fil des semaines, le nombre d'enfants initiés est aussi très important.

Ce document, comme tous les autres, ont fait l'objet d'un dépôt à l'INPI, c'est à dire l'Institut Nationale de la propriété Industrielle. Ils sont la propriété du Comité Bretagne Pays de la Loire.

Dans tous les cas, ces derniers peuvent être néanmoins reproduits avec les logos des régions respectives, la matrice étant à Rennes.

Impressions des enfants.....

## II - Les outils mis en place

---

### Le CD rom

D'autres outils sont en cours de création, notamment la réalisation d'un CD Rom qui serait un complément du classeur pédagogique où les aspects techniques et tactiques seraient abordés.

Le travail serait en trois dimensions, avec un mélange d'images sous-marines et d'illustrations animées.

Ce travail est en cours et pourrait être finalisé en 2001.

## II - Les outils mis en place

---

### Un site internet

Le Comité Bretagne - Pays de la Loire a créé un site internet.

L'organisation de ce site permet d'avoir une approche par activité subaquatique, chaque commission étant responsable du contenu à faire valoir.

Au niveau du hockey subaquatique, au delà de la présentation du sport (histoire, règles...) un travail particulier est en cours pour mettre en ligne des informations susceptibles d'accompagner l'action actuelle, notamment sur la manière dont il peut être mis en oeuvre. Un forum de discussion sera également ouvert.

## III- Les conditions de mise en oeuvre

---

### Le dispositif "emploi jeune"

Face à l'important dispositif mis en place, la seule bonne volonté des membres de la commission inter-régionale de hockey subaquatique n'était pas suffisante. "Il fallait passer à la vitesse supérieure".

Pourquoi ? Qui ? Comment ?

A la 1ère question, la réponse était simple : "on n'imagine pas un salarié du secteur public ou privé, bénévole au sein de la F.F.E.S.S.M, dire à son patron "attendez, je m'absente 2 heures ce matin, car je fais une intervention auprès d'écoliers à la piscine de Rennes".

Donc, il a fallu regarder les différents dispositifs existants en terme d'emploi. Il en existe quelques uns dont les taux de subventionnement varient sensiblement.

Le dispositif le plus indiqué "nous" concernant était "l'emploi jeune".

Les principes fondamentaux de la loi du 17 octobre 1997 sur les "emplois jeunes" sont clairs :

- offrir aux jeunes une place, une perspective, un avenir
- démontrer qu'il existe dans notre société des besoins non satisfaits dans le domaine des activités d'utilité sociale et de proximité
- apporter la preuve que notre qualité de vie collective passe par le développement de métiers de services.

Ainsi une liste indicative de métiers d'initiative locale et de proximité ouverts aux emplois jeunes a été élaboré par les services de l'Etat sans pour autant que cette dernière soit limitative.

Au niveau du sport, les termes utilisés étaient très généraux. Il n'existe aucune condition de diplôme sauf en ce qui "nous" concerne : "l'approche de l'eau étant un domaine sensible en France".

En résumé :

- l'emploi jeune signe un contrat de 5 ans en CDI ou en CDD tout dépend comment est géré la fin du contrat.
- l'aide forfaitaire de l'Etat est fixée à 80% du smic (charges comprises), soit une allocation actuelle de l'ordre de 95 000 F par an versée en 12 fois par l'Etat (direction du Travail), la différence étant à la charge de l'employeur. Il faut préciser que l'employeur peut fixer une rémunération supérieure à celle du SMIC, mais

### III - Les conditions de mise en oeuvre

---

l'aide de l'Etat sera toujours de 80% du SMIC.

En cherchant un peu, on peut trouver des financements complémentaires notamment auprès des conseils généraux et des conseils régionaux, voire auprès de certaines communes ; tout dépend comment est positionné politiquement la collectivité locale au sens large (la couleur politique).

Mais l'analyse des budgets de ces collectivités est intéressante. En effet, après lecture, en Bretagne et en Pays de la Loire, on s'aperçoit que 4 départements proposent de compléter le financement de l'Etat à hauteur de 50% du reste (des 20%). Ainsi, avant de déposer le dossier de demande de subvention, il faut avoir une vision de l'implantation géographique de l'emploi à créer.

Au niveau de Comité Bretagne Pays de la Loire, la proposition de créer un emploi jeune a été faite par la commission de hockey subaquatique ; celle ci a été présentée aux membres du comité directeur qui ont délibéré favorablement . Le point le plus important est l'équilibre financier à trouver pendant les 5 années du contrat emploi - jeune.

Le montage du dossier a été "fait" par le commission de hockey subaquatique, soumis à la signature du Président et présenté à la Direction Départementale du Travail du Morbihan (avec une copie à la DDJS locale). Il n'est pas nominatif au moment de la demande. Parallèlement, il y a eu appel à candidature pour ce poste. Un courrier a été envoyé à chaque Président de club de l'Ouest affilié à la FFESSM. Deux réponses motivées (lettre + CV) ont été reçues ; les membres du comité directeur ont choisi l'une des deux candidatures après avoir écouté le Président de la commission de hockey subaquatique.

Les deux points les plus importants sont d'une part de démontrer le bien fondé de cet emploi et d'autre part de présenter un prévisionnel équilibré sur 5 années + une 6 ème année où l'emploi doit être pérennisé.

Rien de compliqué dans la démarche lorsque l'on démontre le besoin non satisfait, les publics visés et les autres outils mis en place permettant à l'emploi-jeune de travailler avec sérieux.

### III - Les conditions de mise en oeuvre

---

Les Entraîneurs Fédéraux 1, les animateurs d'activités subaquatiques,

#### 2ème moyen humain

Aujourd'hui, on s'aperçoit qu'un emploi jeune est insuffisant pour répondre à toutes les demandes, notamment pendant les vacances scolaires.

Aussi, nous faisons appel aux EF1 pour compléter le dispositif mis en place ; l'homologation obtenue il y a deux ans est très précieuse. Nous considérons que cette homologation doit être reconduite par le Ministère de la Jeunesse et des Sports pour les années à venir, c'est une garantie sur le moyen terme d'une structuration forte dans le développement des jeux subaquatiques. Mais d'un autre côté, la reconduction de cette homologation ne peut se faire que si il y a réellement des actions entreprises. Dans tous les cas, il existe des cadres clairement définis, il n' y a plus qu'à faire et à s'investir.

A titre d'exemple, cet été, il y a eu différentes interventions de Bruno Le Roux à Lorient, de Thomas Salaun à Saint-Brieuc, de Fabien de Villèle....

Moi-même, je suis intervenu à plusieurs reprises, dans un cadre scolaire dans une piscine à proximité de Rennes.

#### 3ème moyen humain

Les animateurs "au sens large" des clubs d'activités subaquatiques (très orientés plongée scaphandre) qui ont contacté les membres de la commission régionale pour diversifier leurs entraînements. David a réalisé de nombreuses initiations-découvertes au sein de ces structures au cours des deux dernières années. Certaines ont déjà structuré une section "jeux subaquatiques" car la demande était là. A titre d'exemple, à Auray, une section jeunes a été créée ; ces derniers ont participé pour la 1ère fois au championnat de Bretagne Pays de la Loire de hockey subaquatique.

Aujourd'hui, nous comptabilisons 15. embryons de section "jeux subaquatiques".

Les animateurs se servent du guide pédagogique prévu à cet effet et nous sollicitent lorsqu'ils veulent franchir une étape dans l'entraînement.

### III - Les conditions de mise en oeuvre

---

Les Entraîneurs Fédéraux 1, les animateurs d'activités subaquatiques, les éducateurs territoriaux

4ème moyen humain

Ce sont les éducateurs territoriaux très impliqués dans l'approche de l'eau. Des sections municipales "jeux subaquatiques se structurent : Cholet, Angers, Rennes, Nantes...

Un gros travail de formation a été engagé, le "chantier" est très important mais on ne peut pas ignorer ces acteurs en prise directe et au quotidien avec l'eau.

## **IV- Organisation et méthode de travail de la commission régionale de hockey subaquatique**

---

Organigramme avec la répartition des tâches de chacun, sachant qu'il n'y a pas de cloisonnement particulier.

- relations avec le Président du Comité Bretagne Pays de la Loire.

Je considère qu'un Président de Comité doit tout savoir, en temps réel, si on souhaite une appropriation de sa part de l'ensemble de la démarche.

Pour ce faire, des comptes rendus écrits hebdomadaires ont été institués.

Ils regroupent :

- les actions entreprises par les membres de la commission (voir transparent), les points forts et faibles afin d'améliorer les prestations qui sont réalisées au fil des semaines
- une revue de presse régionale (à partir de 14 quotidiens) qui a pour objet de recenser toutes les informations ayant un objet avec l'action en cours (exemple :
  - une synthèse après une lecture approfondie des budgets des 9 conseils généraux de Bretagne et des Pays de la Loire et des deux conseils régionaux
  - un résumé de tous les contacts téléphoniques avec les institutions d'Etat, de collectivités locales ou autres organismes (formation, CAF...), une copie de tous les courriers et dossiers quel que soit le destinataire.
- Une rubrique internationale a été également instituée car cette action est suivie par quelques pays et notamment par la commission européenne chargée du sport.

Il ne faut pas négliger l'importance de supports écrits, ils permettent d'acter de renforcer les relations avec des acteurs que l'on n'a pas l'habitude de rencontrer.

Pour la compréhension et la lisibilité de l'action, il faut que l'information circule.

A titre d'exemple, lorsqu'une opération est réalisée dans un département, le Président du Comité départemental est immédiatement au courant, il est le relais privilégié de la commission régionale. Ce président est en contact avec les autorités départementales qu'il connaît bien et il est évident qu'on en peut pas travailler sans lui.

Pour cela, les dossiers sont préparés par la commission régionales de hockey sub ainsi que les courriers soumis à signature. Il faut absolument tout préparer et ensuite suivre l'évolution des contacts.

Par conséquent faire un tableau de suivi si on ne veut être débordé

## IV - L'organisation de la commission

---

Aujourd'hui, chaque Président du Comité départemental a pu mesurer le chemin parcouru, de nouvelles relations se sont instaurées avec leur DDJS respective et les autres collectivités locales.. La qualité des documents qui leur sont fournis crédibilise l'action et leur image.

Il faut toujours dissocier ce qui est urgent de ce qui est important.

- Urgent : on répond immédiatement
- important : on travaille dans la durée.

Le volume heures a été important important et reste important

- pour le Président : 2 heures par jour en moyenne du 1 janvier au 31 décembre
- pour le responsable pédagogique (3 heures par semaine en moyenne)
- pour le trésorier
- pour David

Internet est un outil indispensable, ce qui n'empêche pas de se téléphoner notamment lorsqu'il y a des décisions à prendre. Réunions régulières à thème.

Centralisation du courrier dans la boîte aux lettres de la commission régionale de hockey sub.

Lors de la commande de guide pédagogique ou de matériel, l'envoi se fait le jour même accompagné de la facture.

Relations entre le Président et les membres de la commission hockey sub.

# V- Bilan

---

## Analyse des retombées

L'exercice est délicat compte tenu de la multitude des actions engagées.  
Il faut dissocier le quantitatif du qualitatif.

Sur le plan qualitatif :

- les jeux subaquatiques sont davantage connus
- les documents réalisés avec beaucoup de soin ont permis d'avoir une image sérieuse vis à vis des institutions régionales, départementales et locales
- le développement de nouvelles relations avec des partenaires que le comité Inter-régional n'avait pas l'habitude de rencontrer
- le développement de partenariats avec les Comités départementaux se finalisant par la création de commission départementale de hockey subaquatique
- la création de nouveaux rapports avec les autres commissions notamment celles du tir sur cible , de la pêche sous-marine et de l'apnée.
- le renforcement de l'image de la Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins, quel que soit l'échelon

Sur le plan quantitatif :

Ne pas oublier : l'élaboration de la convention Education Nationale Comité-Inter-régionale

## V- Conclusion

---

Il serait prétentieux de conclure car nous sommes conscients que le chemin à parcourir sera long mais "ce n'est la longueur du pas qui compte mais la direction qu'il prend".

Dans tous les cas, nous avons démontré la faisabilité du projet au niveau d'un comité. Mais il est vrai que cette opération est possible à condition qu'une volonté politique soit réelle.

Aujourd'hui, toutes les conditions sont réunies : l'existence des cadres dans lesquels les actions peuvent s'inscrire et les moyens pour y parvenir à savoir le dispositif "emploi jeune" et les différents documents que le comité Bretagne - Pays de la Loire a élaboré.

C'est sans doute une opportunité à saisir pour valoriser nos activités subaquatiques, une opportunité pour la commission nationale de hockey subaquatique et une opportunité pour notre Fédération.

Lors de la lecture de revues spécialisées sur le sport, il apparaît que de nombreuses Fédérations ont franchi le pas.

Je vous présente la liste des accords cadres nationaux conclus pour l'application du programme "nouveaux services, nouveaux emplois", cette liste n'est pas à jour, néanmoins elle illustre bien l'engagement d'un

# PLAN DES INTERVENTIONS

➡ Introduction

➡ Analyse des cadres des différentes actions

- animation scolaire et extra-scolaire
- formation

➡ les outils mis en place

➡ les conditions de mise en oeuvre

➡ organisation et méthode de travail  
de la commission hockey subaquatique

➡ Bilan

➡ conclusion

## Les outils mis en place

- ➔ **Une lettre d'information spécifique au hockey**
- ➔ **Un guide pédagogique**
- ➔ **Des modules de formation**
- ➔ **Des crosses et des palets**
- ➔ **Une attestation "découverte" du hockey sub**
- ➔ **Un CD rom**
- ➔ **Un site internet**

# Les conditions de mise en oeuvre

- ➡ Le dispositif emploi jeune
- ➡ Les entraîneurs fédéraux 1er degré
- ➡ Les animateurs "au sens large"
- ➡ Les éducateurs territoriaux

# Le dispositif "emploi-jeune"

## ➡ Les principes fondamentaux

- offrir aux jeunes une place, une perspective, un avenir
- démontrer qu'il existe dans notre société des besoins non satisfaits dans le domaine des activités d'utilité sociale et de proximité
- apporter la preuve que notre qualité de vie collective passe par le développement de métiers de services.

Au niveau du sport, les termes utilisés étaient très généraux.

Aucune condition de diplôme sauf en ce qui "nous" concerne.

L'approche de l'eau étant un domaine sensible en France

## Le dispositif "emploi-jeune"

### ☞ Les modalités d'un contrat "emploi-jeune"

- l'emploi jeune signe un contrat de 5 ans en CDI ou en CDD, tout dépend comment est géré la fin du contrat.

- l'aide forfaitaire de l'Etat est fixée à 80% du smic (charges comprises), soit une allocation actuelle de l'ordre de 95 000 F par an versée mensuellement par l'Etat (direction du Travail)

### ☞ Financement complémentaire possible

- via le Conseil Régional

- via les conseils généraux

- via les communes

**Au total, le financement de l'emploi-jeune peut être assuré à hauteur de 90% du montant du SMIC actuel (charges comprises)**

# Le montage du dossier "emploi-jeune"

## ➔ **Présentation du projet**

Description du projet  
Présentation de la mission  
Originalité du projet

## ➔ **Présentation de la structure porteuse du projet**

Présentation de l'association dans lequel s'inscrit le projet

## ➔ **Le service proposé**

Description du service proposé  
Description de la demande  
Description de l'offre

## ➔ **Les moyens**

La communication  
Les outils d'accompagnement  
Les moyens humains

## ➔ **Le financement**

Budget prévisionnel  
Analyse budgétaire  
Le financement de la pérennisation de l'emploi

## ➔ **Conclusion**

## ➔ **Annexes**

Lettre d'information du hockey subaquatique  
Exemple de fiche pédagogique  
Liste des piscines et établissements scolaires

## **Le parcours du dossier "emploi-jeune"**

- ➔ **Présentation aux membres  
du comité directeur du Comité Bretagne  
Pays de la Loire pour validation**
- ➔ **Envoi du dossier à la Direction Départementale  
du Travail et de l'Emploi pour instruction**
- ➔ **Envoi du dossier à la Direction Départementale  
de la Jeunesse et des Sports pour avis**

**La Direction du Travail et de l'Emploi  
travaille  
en étroite collaboration  
avec les différents ministères concernés  
pour analyser  
le bien fondé de chaque demande**

**Réponse : sous deux mois**

**Conseil : rencontrer au préalable les personnes  
qui seront chargées d'instruire le dossier.**

# Organisation et méthode de travail de la commission régionale de hockey

➔ Organigramme

➔ Qui fait quoi ?

➔ Relations avec le Président  
du Comité Bretagne-Pays de la Loire

➔ Relations avec les Présidents  
des comités départementaux

# Bilan

➡ Sur le plan qualitatif

➡ Sur le plan quantitatif

## Conclusion

- ➡ La faisabilité du projet a été démontré
  
- ➡ Les conditions de mise en oeuvre sont réunies
  - existence des cadres dans lesquels les actions peuvent s'inscrire
  - moyens pour y parvenir : dispositif "emploi-jeune et outils d'information et pédagogique
  
- ➡ Réelle opportunité à saisir pour la valorisation des jeux subaquatiques au sens large

## Accords cadres nationaux conclus pour l'application du programme "nouveaux services, nouveaux emplois"

Liste non exhaustive

- Fédération française de gymnastique
- Fédération française d'escrime
- Fédération française de tennis
- Fédération française de la randonnée pédestre
- Fédération française d'athlétisme
- Fédération française d'aviron
- Fédération française de football
- Fédération française de basket ball
- Fédération française de ski

## 👉 Les grands principes

### Domaine extra-scolaire

#### Contrat de Plan Etat-Région

(cadre institutionnel où l'Etat et la Région sont "moteurs")

- 👉 développer la pratique des activités sportives
- 👉 Garantir la cohésion sociale dans les villes

- 1/les contrats de villes
- 2/contrat Educatif local
- 3/contrat Temps Libre
- 4/contrat de la prévention de la délinquance

Opérations menées par les collectivités locales  
dans le cadre d'une politique locale d'animation

- Oxyjeunes
- Multivac
- Tickets loisirs
- stages multisports

## Le contrat de Plan : définition

☞ Un cadre de référence où peuvent s'appuyer les politiques communautaires, nationales et régionales

☞ Le contrat de plan est signé entre l'Etat, la Région et les collectivités locales (pour quelques domaines)

☞ Le contrat signé s'inscrit toujours dans une durée, actuellement, la période couverte est 2000 - 2006

☞ Tous les contrats de plan Etat-Région ne sont pas identiques

## Le contrat de ville, définition

☞ Le contrat de ville constitue  
l'acte d'engagement  
par lequel une ou des collectivités locales et l'Etat,  
décident de mettre en oeuvre conjointement  
un programme  
pluriannuel de développement social urbain,  
à l'échelle de l'agglomération ou de la commune concernée,  
destiné au traitement prioritaire  
des quartiers les plus difficiles.

Il est négocié entre l'Etat et chaque ville.

# Le contrat de ville : quelles informations pour bien comprendre

➡ Les grands objectifs du contrat pour la période 2000- 2006

➡ Les innovations majeures du contrat de ville

- la concertation avec les habitants et les acteurs locaux
- la territorialisation des actions
- l'évaluation et l'observation

➡ Les sites prioritaires

➡ Les thèmes prioritaires

- Habitat - cadre de vie - Désenclavement
- Economie solidaire - insertion professionnelle
- Santé - Solidarité - populations étrangères
- Education - Petite enfance - Culture - **Sports** - Temps libre
- Prévention de la délinquance

➡ L'articulation avec les dispositifs existants

➡ Les parties prenantes et les principes d'organisation

➡ La maîtrise d'ouvrage

➡ La maîtrise d'oeuvre

➡ L'assemblée générale du contrat de ville

➡ Les financements

➡ Les conventions particulières qui seront signées chaque années.

# Le contrat de ville : un ensemble de dispositifs

## ☞ L'articulation avec les dispositifs existants

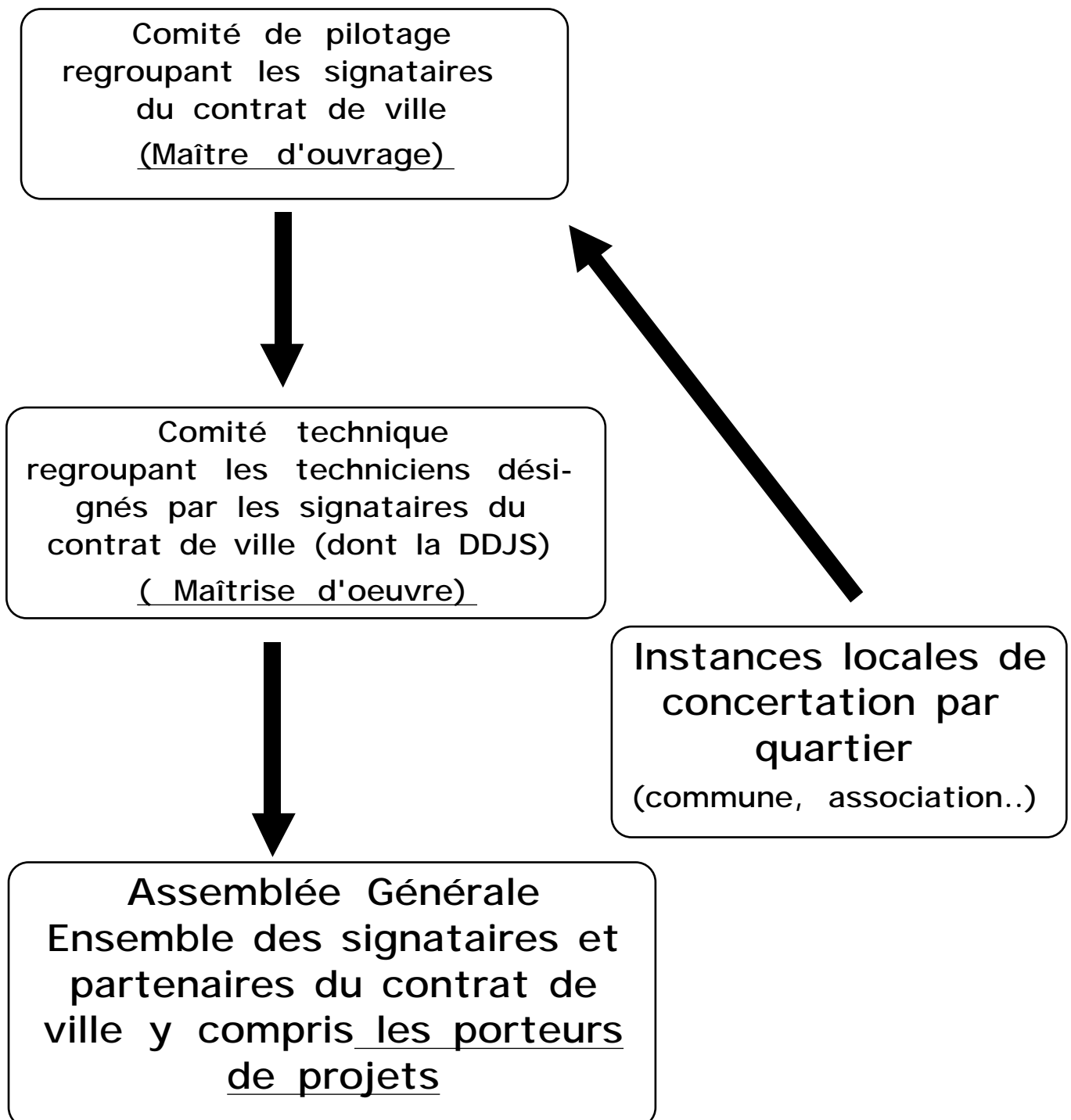
Un certain nombre de dispositifs concourent aux objectifs du contrat de ville :

- Conférence Intercommunale du Logement
- **Contrats Educatifs Locaux**
- **Conseil communal de prévention de la délinquance**
- Contrats locaux de sécurité
- Contrat enfance
- **Contrat temps libre**
- Convention départementale dans le cadre de la lutte contre la toxicomanie
- Plan d'action locale en faveur de l'emploi,
- Plan départemental d'action pour le logement des défavorisés
- Plan départemental d'insertion par l'économie
- Plan départemental d'insertion Economique
- Programme local de l'habitat
- Programme Trace
- Schéma départemental d'accueil des gens du voyage

Le contrat de ville associe les responsables de ces dispositifs afin d'obtenir la meilleure synergie possible.

# Le contrat de ville : son organisation

## ➔ Les grands principes



## Le contrat de ville : son financement

☞ Le contrat de ville permet de mobiliser un certain nombre de financements :

-Etat

- Fonds Européens

- Région

- Département

- Commune

- FAS

- CAF

- Caisse des Dépôts et Consignations

De plus, les services de l'Etat mobiliseront de manière privilégiée leurs financements de droit commun

## Le contrat de ville : exemple, Rennes

➔ Dans le cadre du programme d'intervention du contrat de ville de la communauté d'agglomération de Rennes, le développement des pratiques sportives est un des thèmes importants retenus par les signataires :

Citation prise dans le contrat de ville de Rennes :

" La politique sportive est un élément très important de la vie des quartiers, notamment parce que la pratique sportive est non seulement un vecteur important d'épanouissement personnel mais aussi une passerelle reconnue vers d'autres activités de la cité. Les signataires s'engagent à mettre en oeuvre les moyens nécessaires à la réalisation des actions suivantes, en lien avec les équipements et acteurs de la vie sportive."

- développer l'offre d'activités sportives, notamment en direction des jeunes et pendant les périodes de vacances scolaires (opérations "multi-sports" par exemple)
- développer l'offre d'équipements sportifs
- développer l'ouverture des équipements aux jeunes ne pratiquant pas en club (sport informel avec encadrement adéquat)
- réduire les obstacles financiers à l'accès aux pratiques sportives
- faciliter la formation et à la qualification des jeunes bénévoles

# Le contrat de Plan : Que trouve - t - on

## Les thèmes majeurs

➡ La formation, la culture et la solidarité

➡ Le développement des territoires  
et la gestion durable des ressources

➡ La compétitivité de l'économie  
et l'adaptation des activités

# Le contrat de Plan : les programmes à analyser

➡ Développer les activités sportives

➡ Garantir la cohésion sociale dans les villes

Documents accessibles sur internet

Exemple : <http://www.bretagne.pref.gouv.fr>  
<http://www.région-bretagne.fr>

# **LE HOCKEY SUBAQUATIQUE**

**demain, un sport de référence  
dans l'approche de l'eau**

**septembre 2000**

## 👉 Les grands principes

### Domaine extra-scolaire

#### Contrat de Plan Etat-Région

(cadre institutionnel où l'Etat et la Région sont "moteurs")

- 👉 développer la pratique des activités sportives
- 👉 Garantir la cohésion sociale dans les villes

- 1/les contrats de villes (planification des actions avec financement)
- 2/contrat Educatif local (démarche d'animation avec les acteurs locaux)
- 3/contrat temps libre (dispositif d'aide financière)
- 4/contrat de prévention de la délinquance (mise en place d'actions sur un public ciblé avec financement)

#### Opérations menées par les collectivités locales dans le cadre d'une politique locale d'animation

- Oxyjeunes
- Multivac
- Tickets loisirs
- stages multisports

#### Les autres lieux d'animation

- les clubs de natation classique ou en sport adapté
- les clubs d'activités subaquatiques

## Les grands principes

### Domaine scolaire et/ou extra-scolaire

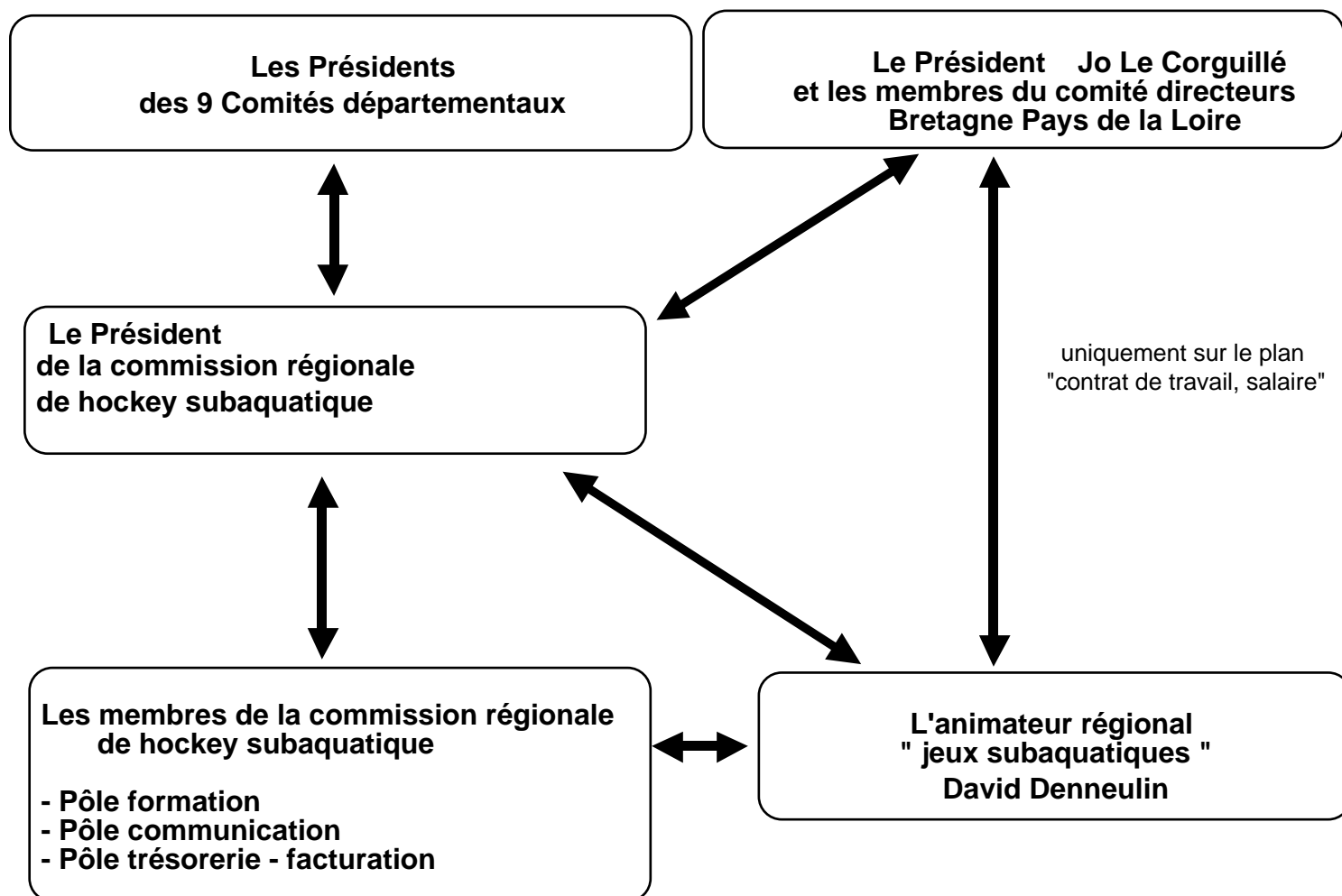
#### Le contrat Educatif local

c'est une démarche et non un dispositif  
conduite préalable d'un diagnostic avec les associations  
et élaboration de "fiches action"

### Domaine scolaire

- le 1er degré
- le 2nd degré
- le Supérieur

## ☛ L'organisation régionale



☛ Le cheminement d'un dossier  
"1,2,3 à vous de jouer"

- Contact en fin d'année avec la DDJS pour connaître la politique du Ministère de la Jeunesse et des Sports

- Elaboration d'un document comprenant le type d'action envisagé, le public visé, le budget prévisionnel, le lieu et le temps d'animation

(contacts : Direction Régionale de l'Équipement, Direction départementale Jeunesse et Sports et collectivité locale concernée, plus particulièrement le service des sports, le directeur de la piscine et les maisons de quartier)

- Préparation d'un courrier d'accompagnement

- Envoi du dossier et de la lettre à la signature du Président du Comité Départemental concerné après un contact téléphonique précisant la démarche en cours

- Parallèlement, une copie est envoyée au Président du Comité Inter-Régional

- Le Président du Comité Départemental envoie le dossier à la DDJS dans une enveloppe préparée à cet effet

- Contact téléphonique avec le Président du Comité Départemental pour suivre le dossier

- Dès que l'avis favorable est donné, mise en place de l'opération (travail régulier avec le quartier de la ville concernée)

# Conclusion

- ➡ La faisabilité du projet a été démontrée
  
- ➡ Les conditions de mise en oeuvre sont réunies
  - existence des cadres dans lesquels les actions peuvent s'inscrire
  - moyens pour y parvenir : dispositif "emploi-jeune et outils d'information et pédagogique
  
- ➡ Réelle opportunité à saisir pour la valorisation des jeux subaquatiques au sens large

## Conclusion

➔ Les perspectives de développement des activités de l'animation sont importantes du fait :

- de l'accroissement du temps libre
- de l'augmentation de la demande sociale d'activités de loisirs
- de l'évolution des politiques publiques



**développement - évolution - transformation  
de ce secteur**



**forte professionnalisation - diversification des emplois**

## Conclusion

☞ Ces évolutions devraient se poursuivre suivant différentes logiques....

- la logique des activités
- la logique du public
- la logique du territoire
- la logique du lien social et de la citoyenneté
- la logique d'une qualité de service

## Conclusion

☞ Ces évolutions nécessitent un renforcement des compétences....

Les principaux domaines de compétences à développer étant les suivants :

- les compétences relationnelles liées à la pédagogie,
- la promotion des activités (recherche des publics potentiels
- l'adaptation et l'ouverture à l'environnement (prise en compte du territoire, du public, des partenariats...)

# V- Conclusion

---

L'évolution du contexte et les perspectives de développement des activités de l'animation : l'impact des compétences

## **Le secteur évolue fortement.....**

L'accroissement du temps libre, de la demande sociale d'activités de loisirs, l'évolution des politiques publiques dans le champ social sont autant de facteurs contribuant au développement de ce secteur mais aussi à son évolution et à sa transformation : forte professionnalisation, diversification des emplois, diversification des types d'employeurs, publics et privés, marchands et non marchands.

Les activités relevant du secteur marchand se situent essentiellement dans les domaines du tourisme et des loisirs adultes, qui correspondent à une demande solvable. Mais l'animation socioculturelle et sportive, par le regroupement des initiatives des associations et des collectivités locales, s'inscrit aussi de plus en plus dans une logique commune de développement social local.

## **et ses évolutions devraient se poursuivre suivant différentes logiques...**

- la logique des activités : deux phénomènes sont liés à la hausse globale de demande d'activités socioculturelles et sportives : l'évolution des modes de communication avec laquelle les nouvelles technologies d'information et de communication et l'évolution des valeurs identitaires
- la logique du public, notamment dans les activités liées aux jeunes qui se développent autour des activités éducatives périscolaires, des activités d'accompagnement scolaire et des projets conduits entre le Ministère de la Jeunesse et des sports, les collectivités locales et les établissements scolaires
- la logique de territoire induite par l'accroissement du rôle accrue dans la définition de politiques locales d'animation, qui orientent les animations (en fonction de propositions)
- la logique du lien social et de la citoyenneté qui se fondent sur les principes de l'Education Populaire et qui favorisent la participation des individus à leur propre avenir au travers de l'espace de sociabilisation que représente la vie associative et le bénévolat
- la logique d'une qualité de service

# V- Conclusion

---

qui nécessitent un renforcement des compétences

Du point de vue des employeurs et en lien avec les logiques possibles de développement, les principaux domaines de compétences à développer sont :

- les compétences relationnelles liées à la pédagogie, la psychologie, l'accroissement de la convivialité...
- la promotion des activités ou vente de produits et la recherche de clientèle
- la gestion (de projet, de budget, des équipements et du matériel, d'une équipe)
- l'adaptation et l'ouverture à l'environnement (prise en compte du territoire, du public, des partenariats)
- la pluricom pétence et la polyvalence